



**Syndicat national
Pénitentiaire des
Surveillant(e)s - C.E.A.**

**2^{ème} Comité de suivi « Protocole d'INCARVILLE »
du 09 janvier 2025**

Le 09 janvier 2025 s'est tenu le 2^{ème} comité de suivi du Protocole d'accord d'Incarville signé le 13 juin 2024, faisant suite à l'assassinat de deux de nos collègues, Fabrice et Arnaud et trois autres collègues gravement blessés.

Dès le début de séance, le DAP a fait valoir que le budget alloué au protocole serait bien assuré pour l'année 2025, celui-ci devrait atteindre 76 millions d'euros.

Le DAP nous informe d'une augmentation importante des recours à la visioconférence par les magistrats.

Ci-après la retranscription des points d'avancement du protocole action par action :

Action n°1 : Banalisation des véhicules :

La cible minimale de 75 % est à la main de chaque DISP et tous les types de véhicules sont concernés (VTD et VTDL). La projection à la fin du 1^{er} trimestre 2025 est de 1100 véhicules banalisés sur les 1386 véhicules du parc (232 véhicules livrés déjà banalisés en 2024 + 1154 véhicules du parc). Au mois de septembre 2024, le taux de banalisation de véhicules était de 19%. Aujourd'hui, il est de 69%.

Action n°2 : Augmentation du parc de véhicules des PREJ et mise à niveau du parc des ESP :

Véhicules 8 places : Ford Transit Kombi. 46 ont été commandés en AC : les livraisons sont prévues au siège des 9 DISP fin de ce trimestre.

Véhicules 5 places : Renault Espace. 232 ont été commandés en 2024, avec panachage des couleurs. Ils ont tous été livrés au 23 décembre 2024.

Action 3 -Sécurisation du parc de véhicules :

Les options validées sont un vitrage à 650 microns (anti-caillassage), rétroviseurs, gyrophares et deux-tons amovibles, signalétique amovible, feu pénétrant amovible avant. Ces options sont intégrées dans les commandes 2024 des 232 + les 46 véhicules Ford.

La DAP nous informe que la législation interdit les pare-buffles depuis 2018 et que concernant le blindage des véhicules cela pose des soucis techniques (poids, châssis) très difficile à réaliser.

Action 4 -Dotation en armes longues et armes d'épaule :

Equipement validé des ESP fusil 9mm de type APC9 et fusil 5.56 de type HKG36C. 36 armes APC9 ont été livrées pour commencer les formations en DISP. Une nouvelle commande a été réalisée en décembre 2024 de 100 APC9, la livraison est prévue fin du 1^{er} trimestre 2025. Le marché APC9 sera renouvelé courant 2025 après saturation du précédent.

Le choix lié aux équipes de dotation dépendra des orientations prises par les GT dédiés aux escortes.

.../...

Action 5 -Déploiement immédiat et généralisation du holster :

Note DAP publiée le 17/06/24, autorise le port du holster polyvalent en position cuisse, hanche et ceinture. La DAP nous informe que les agents en sont dotés après avoir réalisé la formation et qu'ils peuvent l'utiliser une fois dotés.

Action 6 -Mise à disposition du gilet pare-balles lourd :

En fin d'année 2024, il a été commandé 1323 (1141H+182F) porte-plaques (appelé SMT) pour les PREJ. L'ATIGIP a été sollicitée pour connaître les tailles des GPL (gilet souple) des agents dans UNINET pour le lancement de la production.

Action 7 -Déploiement PIE, caméra piéton et bombe incapacitante :

Pour les PIE, le déploiement interviendra avec le déploiement des caméras piétons. Le marché est actif jusque début 2026 (société AXON). 28 nouveaux PIE seront livrés sur les sites expérimentant celles-ci (PREJ de LIMOGES, DIJON et TOULON et les ELSP de REMIRE-MONTJOLY et DUCOS).

Concernant les caméras piétons, premières commandes de 1600 caméras en décembre 2024. Les textes devront être modifiés pour être conforme.

Au sujet des Bombes incapacitantes, une référence est déjà disponible sur le marché national, une note a été diffusée auprès des DI le 15 juillet 2024.

Action 8 – Déploiement dispositifs anti-drones et brouilleurs :

Dispositifs Anti-drone (DCND) : une commande de 60 équipements a été réalisée, 48 établissements sont déployés et fonctionnels. Des commandes supplémentaires ont été opérées afin d'atteindre l'objectif de 90 sites équipés d'ici la fin de l'année.

Brouillage des téléphones portables (DNCI) : 21 sites déjà équipés.

Brouilleurs mobiles: 50 dispositifs livrés au 31 décembre 2024, des commandes supplémentaires de 60 brouilleurs mobiles ont été réalisées en décembre 2024 puis 100 doivent être commandés en 2025. Le brouillage complet de 10 QI, des Baumettes 3, et de VLM sont programmés pour 2025.

Action 9 – Etat des lieux des matériels de communication et d'alarme :

50 sites présentent un matériel de radiocommunication de plus de 10 ans (soit 22% du parc). Un plan de budgétisation doit être étudié pour permettre le renouvellement sur les 50 sites.

Action 10 – Chiens en spécialité stupéfiants :

Il est prévu un déploiement sur 4 établissements (deux avec hébergement du chien en base cyno, deux à domicile) sous réserve de disposer des emplois nécessaires. L'élaboration de la doctrine d'emploi est en cours.

Action 11 -Généralisation de l'accès à GENESIS aux PREJ :

Il a été créé des profils utilisateurs spécifiques et d'une « brique » ad hoc dans GENESIS permettant l'accès au dossier GENESIS via SIROCCO de la personne détenue à tous les agents des PREJ, ainsi qu'un accès aux CRI.

Il est prévu l'intégration des nouveaux niveaux d'escorte et une réforme des profils utilisateurs pour simplifier les droits d'accès.

Action 12 –Deux-tons et gyrophare pour tous les niveaux d'escortes :

Une note formelle DAP a été diffusée aux DISP en semaine 29 de l'année 2024 précisant les possibilités d'utiliser le deux-tons et le gyrophare pour l'ensemble des niveaux d'escortes.

Des solutions sont en cours d'étude afin de permettre la levée anticipée des barrières de péages routiers et autoroutiers.

Action 13 –Refonte des niveaux d'escorte :

L'arbitrage des textes définitifs sera discuté lors du CSA AP du 21 janvier 2025 afin de mettre un terme aux escortes « panachées ». Il est prévu un passage de 4 à 6 niveaux d'escortes.

Action 14 -Renforcement des escortes 3 par les FSI ou ERIS :

Fin de la consultation des groupes de travail à ce sujet, une note DAP devrait sortir prochainement afin de clarifier le renforcement.

Action 15 -Harmonisation nationale du port de l'uniforme :

Il a été diffusé une note DAP précisant l'harmonisation qui inclut des consignes sur les signes distinctifs utilisables en cas de port de la tenue civile et sur la possibilité pour les ESP de porter la cagoule lors d'escortes renforcées.

Action 16 – Favoriser un travail en binôme ou îlotage :

Peu d'avancés à ce sujet, la DAP nous informe juste qu'elle a lancé une enquête auprès de 11 établissements labélisés.

Action 17 – Circulaire sur les extractions judiciaires :

Signature et mise en œuvre de la circulaire MJ/MIOM concernant les extractions judiciaires (« prêt de main-forte »). Circulaire signée le 24 juin 2024 et diffusée le 2 juillet 2024 aux DISP.

Action 18 – Expertise de l'article L. 225-1 du CP :

Une expertise a été réalisée, cela implique de légiférer. En l'état, un projet de circulaire de rappel du cadre existant est à l'écriture.

La DAP nous informe avoir envoyé une délégation en Italie afin d'étudier leurs dispositions sur la gestion des personnes détenues ciblées narcotrafiquants, terroristes, ou étant du grand banditisme. La DAP étudie la possibilité des mêmes dispositions en France.

Action 19 -Lutte contre les portables et les stupéfiants :

Plein usage des possibilités de fouilles intégrales ponctuelles, systématiques et sectorielles. Augmentation du rythme des fouilles, rotations de cellule et rotations de sécurité. Augmentation de la sensibilité de réglage des portiques de détection. Mise en place de portiques à ondes millimétriques (POM). Expertise de la possibilité de déployer des filets anti-projections horizontaux.

En 2025, il est programmé l'acquisition de plusieurs POM (Portiques à Ondes Millimétriques), ceux-ci seront installés en priorité sur 5 sites sensibles (Vendin-le-Vieil, Moulins, Réau, Valence et St Maur).

Action 20 – Développer le recours à la visio-conférence :

Une circulaire a été publiée le 1er août 2024 qui encourage à favoriser le recours à la visioconférence à tous les stades de la chaîne pénale, en particulier pour les détenus dont l'extraction fait peser un risque de trouble très grave à l'ordre public.

La DAP souligne l'augmentation significative du recours à la visioconférence.

Action 21 -Développement de la télémedecine :

Peu d'avancées sur ce sujet, état des lieux demandés auprès des ARS, les retours sont attendus courant de l'automne.

Action 22 – Etat des lieux des accès aux juridictions :

Après recensement des 7 premières DI à avoir fait un retour, il est fait état que 87 juridictions sur 184 sont identifiées comme problématiques.

Les DISP ont transmis des saisines visant à établir des protocoles avec les présidents de juridictions afin d'accueillir les personnels pénitentiaires en toute sécurité dans ces structures. La DAP a demandé l'identification de 2 à 3 sites prioritaires par DISP afin d'étudier la possibilité de travaux.

.../...

Action 23 -Etat des lieux des dispositifs de sécurité des établissements de santé :

Il a été opéré par la DAP en juin 2024 un recensement des chambres sécurisées, salles d'attentes et places de parking en lien avec les DISP, sur l'ensemble des 182 sites hospitaliers.

Le recensement finalisé sur les 7 premières DISP fait apparaître 32 sites identifiés comme problématiques. Un travail doit être conduit avec la DGOS ainsi qu'au niveau local afin de mieux sécuriser ces sites.

Action 24 -Mobilité deuxième semestre 2024 :

Mobilité des Surveillants et Surveillants Brigadiers du deuxième semestre 2024 finalisée, Pour le SPS-CEA ce n'est pas pour autant que les vacances de postes sont comblées, l'état RH des établissements est catastrophique.

Action 25 –Déplafonnement/ Décloisonnement du 1/5eme :

Des échanges entre le cabinet du garde des Sceaux et celui du MTFP ont déjà eu lieu, les instabilités gouvernementales empêchent l'avancée de cette action. Le sujet est porté au nouveau GDS.

Action 26 –Dérogation à la condition de diplôme :

Un décret a été publié le 31 décembre 2024 afin de permettre le report du recrutement au niveau BAC pour l'année 2025.

Action 27 –Formation des ESP :

L'arbitrage des textes définitifs sera discuté lors du CSA AP du 21 janvier 2025.

Fin des formations validantes et recyclantes tous les 2 ans. Le dispositif sera remplacé par une formation initiale validante avec délivrance d'une habilitation pérenne, puis des formations continues annuelles obligatoires pour le maintien des compétences et des formations continues spécialisées non-obligatoires selon les fonctions occupées.

La Formation initiale ESP passera de 18 à 20 jours avec l'ajout du module PIE de 2 jours. Cette formation sera validante. A ce dispositif sera rajouté un module obligatoire (mais non-validant) SOP (2 jours) et un module Conduite Opérationnelle (4 jours).

Une formation habilitante (au volontariat) de 5 jours « Escorte à Sécurité Renforcée » va être créée et proposée en 2025.

Chaque année, de nouvelles unités ESP seront ciblées afin de bénéficier de l'habilitation ESR.

Action 28 –Plan de formation continue :

La formation continue passe de 2 séances de tir et 2 séances de BPT sur 24 mois à une formation de 4 jours par an par agent obligatoire.

Mise en œuvre complète des jours de la formation aux premiers secours incluse dans le socle commun de formation de l'ensemble des personnels de surveillance. Formation au secourisme opérationnel pénitentiaire (SOP) pour les membres des ESP, prenant en compte l'intervention auprès des victimes de plaies par balles et l'intervention en situation de multiples victimes.

Action 29 –Recalibrage des ESP en OM :

Une première vague de 12 postes a été inscrite à la mobilité d'automne 2024 (4 à Ducos, 4 à Baie-Mahault et 4 à Rémire Montjoly) pour une affectation en établissement au plus tard au 1er juillet 2025.

Action 30 –Expérimentation d'une équipe cyno en OM :

Le site retenu est le CP de Ducos. Il sera opéré un recrutement : de 2 conducteurs et 2 assistants fin du 1^{er} semestre 2025, 2 chiens seront formés à la recherche d'armes et de stupéfiants. La Mise en service est pour fin 2025.

Action 31 – Concertation sur la surpopulation carcérale :

Lancement de la mission d'urgence sur l'exécution des peines, qui doit rendre ses conclusions d'ici le mois de février 2025. Celle-ci réunit des membres de la magistrature, du barreau et de l'administration pénitentiaire.

Action 32 – Expertise sur la révision des organigrammes :

Une Présentation aux OS a été effectuée le 21 juin 2024, il s'avère que 3634 emplois supplémentaires sont nécessaires pour combler le déficit 35/39h. Selon la DAP les heures dites « frictionnelles » constituent près des 4/5èmes des heures supplémentaires réalisées !!! Le SPS-CEA doute fortement d'une telle affirmation...

Action 33 – Grand chantier « cycles de travail » :

Une première réunion du GT a été présidée par le DAP, le 16 octobre 2024. Il s'en est suivi des réunions bilatérales avec chaque OS, ainsi qu'avec plusieurs DISP et la MCI.

Une note aux DI de lancement de la démarche sera diffusée d'ici la fin du mois de janvier.

Deux étapes Interviendront ensuite : Une phase de déploiement et de soutien jusqu'en avril 2025 ; puis une phase de travail de mise en œuvre jusqu'en octobre 2025. Les nouvelles organisations devront être opérationnel début 2026.

Pour le SPS-CEA, les échanges bilatérales avec la MSI n'ont rien eu de rassurant sur les solutions apportées. Le SPS-CEA reste en attente des arbitrages qui ont bien du mal à venir...

Fin du 2ème comité de suivi du protocole d'accord d'Incarville après 4 heures de réunion, le SPS-CEA constate que le protocole avance, certaines actions sont en partie ou complètement finalisées.

Néanmoins, il reste encore pas mal de chemin à parcourir avant que ce protocole ne soit à son terme. Le SPS-CEA reste concentré afin que ce protocole soit respecté dans son intégralité.

La prochaine étape sera de rendre des avis au CSA AP du 21 janvier. Cela concerne les projets d'arrêtés relatifs à la gestion des personnels affectés en équipes locales de sécurité pénitentiaire (ELSP), unités hospitalières (UH), pôle de rattachement des extractions judiciaires (PREJ) et équipes nationales de transfèrement (ENT) ainsi que le projet de circulaire portant sur la doctrine d'emploi des équipes de sécurité pénitentiaires (ESP).

Le 15/01/2025, le Bureau Central National

Site Internet : <http://www.sps-penitentiaire.fr/> E-Mail : secretariat-sps-cea@hotmail.fr